



lycée  
Bréguigny  
académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

Secrétariat du Proviseur  
Dossier suivi par : Karine COUPEE  
Tél : 02.99.86.99.72  
Mèl : [karine.coupee@ac-rennes.fr](mailto:karine.coupee@ac-rennes.fr)

Rennes, le 27 mai 2020

La campagne de demande de bourses de lycée 2020/2021 est commencée. Elle ne concerne pas les élèves déjà boursiers.

La bourse de lycée est destinée aux élèves scolarisés au lycée à la rentrée 2020.  
Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Le **simulateur de bourse** au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

**Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 13 mai 2020 :**

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourse est l'avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le revenu 2019 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

L'imprimé de demande de bourses est joint à ce message. Il peut être complété en ligne sans avoir à l'imprimer. La signature manuscrite n'est pas exigée, la personne qui demande la bourse peut cocher la case dédiée dans le cadre signature. Les pièces sont à renvoyer de façon dématérialisées. Vous pouvez aussi l'éditer, le remplir et le renvoyer.

- Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse [karine.coupee@ac-rennes.fr](mailto:karine.coupee@ac-rennes.fr)
- Soit déposé à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du lycée
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du lycée

Si vous ne pouvez pas imprimer, ni scanner le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement, par mail, de préférence ([karine.coupee@ac-rennes.fr](mailto:karine.coupee@ac-rennes.fr))

**ATTENTION** : La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourses est fixée au **10 juillet 2020**. Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2020.

Le Proviseur,



M. DEBRAY



## BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2020 - 2021 - Année de référence des revenus : 2019

<b>Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser</b>						
<b>Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019</b>						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 928	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

*Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.*

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €

